

# Urvoas incapable de garder les Sceaux du secret judiciaire

*Sous le coup d'une enquête préliminaire, le député Thierry Solère a été rancardé par l'ex-ministre de la Justice. Une information confirmée au "Canard" par le parquet.*

**A**LORS qu'il était ministre de la Justice, sous Hollande, Jean-Jacques Urvoas a adressé à Thierry Solère (ex-LR), un ami député, une note sur une enquête policière le concernant.

Signé « Amitiés, Jean-Jacques Urvoas », le message a été retrouvé par les flics qui, le 26 juin, ont perquisitionné le domicile de Solère. L' élu (nouvellement réélu) est visé par une enquête pour fraude fiscale, blanchiment et trafic d'influence. C'est en auscultant ses ordinateurs et ses téléphones que les poulets sont tombés sur cette pépite.

Au mépris du secret inhérent à sa fonction, le garde des Sceaux a donc envoyé à un justiciable une note confidentielle, émanant de la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), détaillant les investigations en cours à son sujet. Un exploit inédit.

## Cryptage transparent

L'histoire se joue entre les deux tours de la présidentielle. Emmanuel Macron, qui sait que l'Élysée lui tend les bras, prépare son premier gouvernement. Il pense (ou laisse penser à l'intéressé) que Thierry Solère pourrait prendre le portefeuille de l'Intérieur. Ravi, flatté, mais inquiet, le député des Hauts-de-Seine aimerait savoir où en sont ses déboires. Il s'en ouvre à Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux sur le départ. Comme il en a le loisir pour n'importe quel dossier judiciaire, le ministre interroge alors la fameuse DACG. A ce moment-là, cette tour de contrôle de toutes les affaires sensibles au



sein de la Chancellerie n'a plus de patron. Le dernier numéro 1, Robert Gelli, ayant mis les voiles, mi-avril, pour devenir procureur général à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, c'est son adjointe, Caroline Nisand, qui assure l'intérim. Saisie de la demande du cabinet du ministre, cette dernière sollicite le procureur général de Versailles. Et reçoit, dans la journée, son « rapport particulier » sur l'affaire Solère. Comme c'est la règle, la DACG « blanchit » le rapport. Autrement dit, elle en fait une synthèse, qui atterrit sur le bureau du garde des Sceaux.

Ce qu'Urvoas ignore, c'est que le

document contient une faute de frappe qui signe sa provenance : à la place de l'acronyme « HATVP », qui signifie « Haute Autorité pour la transparence de la vie publique », il est écrit « HTAVP ». Mais le futur ex-ministre se croit à l'abri : prudent, il a utilisé la messagerie cryptée Telegram. Las ! Thierry Solère va conserver soigneusement le document dans son propre téléphone. « C'est délirant : ces mecs jouent aux espions en utilisant des messageries soi-disant secrètes, et ils se font prendre comme des bleus ! » s'esclaffe un enquêteur.

Sollicitée le 11 décembre par

« Le Canard », la procureure de Nanterre, Catherine Denis, a confirmé l'ensemble de ces informations. Elle a disjoint ce cataclysme judiciaire et politique du reste de l'affaire Solère. Et l'a transmis au procureur général à la Cour de cassation, Jean-Claude Marin, lequel pourrait enclencher une procédure pour violation du secret professionnel devant la Cour de justice de la République (réservée aux ministres).

Voilà qui permettra à Urvoas de revenir aux affaires...

D. H., C. L. et D. S.

## Solère confirme

● **Interrogé** par « Le Canard », Thierry Solère fait répondre par ses avocats Pierre-Olivier Sur et Mathias Chichportich : « La presse a rendu public le contenu détaillé d'une enquête préliminaire concernant Thierry Solère. Ce dernier a immédiatement saisi la justice d'une action en diffamation et, à l'occasion d'une conversation avec le ministre de la Justice de l'époque, a attiré son attention sur le dysfonctionnement dont il était victime : une violation du secret de l'enquête. C'est dans ces conditions que le ministre lui a adressé un message qui, de façon neutre et objective, confirmait l'existence du contenu de l'enquête en cours, d'ores et déjà rendu public, sans se prononcer sur les suites qui en seraient données. »

● **Contacté**, de la même manière, par nos soins, Jean-Jacques Urvoas n'a pas souhaité répondre.